FONDS DE DOTATION
IMT Mines Albi-Carmaux

BULLETIN DE PROMESSE DE DON D'UN PARTICULIER

au Fonds de Dotation de IMT Mines Albi-Carmaux

(N° ORIAS 17004794)

à retourner à Monsieur le Directeur du Fonds de Dotation – Ecole des Mines -Campus Jarlard – 81013 ALBI Cedex 9, rene.david@mines-albi.fr

M. /Mme/ou Nom de l'entreprise : …….

Qualité : …….

Adresse : ……
……

CP : …… Ville : …… Pays : ……

Contact mail : ……

Apporte son soutien au Fonds de Dotation d'IMT Mines d'Albi-Carmaux.
A ce titre, il/elle s'engage à apporter la somme de :

- ☐ 30 €
- ☐ 50 €
- ☐ 100 €
- ☐ 200 €
- ☐ Ou …… € (montant libre)

…….. € en 2019	…….. € en 2020

Par chèque à l'ordre du Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi, ou par virement (nous contacter).

Ce don est consomptible. Il sera affecté à ……*[1]

J'autorise le Fonds à conserver mes données pendant quatre ans. Elles ne seront transmises à aucun tiers -sauf à l'administration fiscale- en dehors de mon autorisation expresse. Passé ce délai, elles seront détruites si je ne fais pas de nouveau don.

Fait à : …… Le ……
Signature

[1] *diminué des frais généraux du Fonds, soit 4 %.
En l'état actuel de la législation, ce don donne droit à un crédit d'impôt de 66 % de son montant à l'Impôt sur le revenu (personnes physiques), ou de 60% à l'impôt sur les sociétés (personnes morales).

FONDS DE DOTATION
IMT Mines Albi-Carmaux

Qu'est-ce qu'un fonds de dotation ?

Un fonds de dotation est une personne morale de droit privé à but non lucratif. Proche d'une fondation, il a la capacité à recevoir des dons et legs, dans un cadre fiscal incitatif.

Quels sont les avantages fiscaux liés au mécénat ?

Conformément aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts, les dons à un Fonds de Dotation procurent des avantages fiscaux aux donateurs.

Dans la limite des conditions fixées par les textes en vigueur à la date de réception du don, les avantages sont :

• **Pour les particuliers :** réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable de l'année du don.

• **Pour les entreprises :** réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant pris dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires total hors taxes.

Que fait le Fonds de Dotation de Mines Albi ?

Le Fonds de Dotation d'IMT Mines Albi, créé le 1er novembre 2014, constitue un outil du mécénat et a pour vocation de rassembler, aux côtés de l'Ecole, des entreprises partenaires, ainsi que des donateurs particuliers, anciens élèves de Mines Albi ou non.

Structure juridiquement distincte de l'Ecole, le Fonds de Dotation de Mines Albi ne perçoit aucune aide publique. Pour ses actions, **le Fonds contracte avec l'Ecole pour leur réalisation**, en respectant les intentions des donateurs.

« Le Fonds a pour objet de favoriser et de soutenir le développement et le rayonnement de l'enseignement supérieur en ingénierie et de contribuer à ce que cet enseignement soit accessible au plus grand nombre d'étudiants. Il a également vocation à soutenir les actions d'innovation et de recherche, ainsi que toute action favorisant l'intégration des étudiants et autres personnes formées dans la vie active. » (extrait des statuts)

Le Fonds soutient actuellement plusieurs programmes d'actions à l'Ecole :

- les Cordées de la Réussite et plus généralement un programme d'excellence « Diversité et égalité des chances » IDEAL, en liaison avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion ;
- des bourses d'appui à la mobilité internationale, pour en couvrir partiellement le surcoût ;
- la participation de 3 équipes de personnels et d'élèves au « Laponie Trophy » ;
- une chaire de mécénat d'entreprise.
-

Equipe dirigeante et contacts

Président : Narendra Jussien

Trésorier : Philippe de Cornelissen

Directeur : René David, rene.david@mines-albi.fr, IMT Mines Albi, 81013 ALBI CEDEX 09